



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Président de la République

Question écrite n° 16578

Texte de la question

M. Olivier Marleix interroge M. le Premier ministre sur les vœux du Président de la République à Tulle samedi 19 janvier 2013. Il lui demande quel moyen de transport a été utilisé par le Président de la République pour son déplacement et qui a assumé la charge de cette dépense. Il lui demande également quel moyen de transport a été utilisé par les journalistes et qui a assumé la charge de cette dépense. Il lui demande enfin par qui la location de la salle et le buffet ont-ils été payés. Les contribuables corréziens seront sans doute rassurés de savoir que ni la ville de Tulle, ni leur département - au demeurant l'un des plus endettés de France - n'ont financé ce déplacement, et les contribuables nationaux le seront également de ne pas avoir payé cette dépense privée du Président de la République qui ne peut en aucun cas se rattacher à l'exercice de ses fonctions nationales, mais relève d'un geste personnel à l'égard de son ancienne circonscription électorale.

Texte de la réponse

La dépense afférente au transport du Président de la République à Tulle le 19 janvier 2013 a été prise en charge par le budget de l'Elysée et s'est élevée à 9.484 euros. Les journalistes ont emprunté un avion CASA de l'ETEC, leur voyage leur a été facturé selon l'instruction ministérielle n° 120. La salle polyvalente où était organisée la réception a été mise gratuitement à disposition par la ville de Tulle. Le buffet (7300 euros, 1200 participants) a été pris en charge à parts égales par le conseil général de la Corrèze et par la préfecture de la Corrèze.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16578

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 octobre 2013

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 898

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12008